

Relations industrielles Industrial Relations



Éléments de droit social européen, par Léon-Eli Troclet, Études du Centre national de sociologie du droit social, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles. 1963. 358 pages.

Jean-Réal Cardin

Volume 19, Number 3, July 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021287ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021287ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Cardin, J.-R. (1964). Review of [*Éléments de droit social européen*, par Léon-Eli Troclet, Études du Centre national de sociologie du droit social, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles. 1963. 358 pages.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 19(3), 408–409.
<https://doi.org/10.7202/1021287ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1964

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

anglais après la Conquête; la proximité des Etats-Unis et de leur dynamisme irrésistible en matière économique et industrielle, tout cela s'est conjugué en terre québécoise pour faire de notre droit un carrefour où se rencontrent et s'interpénètrent des influences souvent divergentes, peut-être appauvrissantes parfois du point de vue de la pureté des institutions juridiques, mais souvent fécondes en initiatives créatrices, tendant vers un assouplissement nécessaire des règles de droit qu'un rigidisme trop fort rendrait inapplicable en notre contexte social actuel.

Il faut, à ce point, féliciter les initiateurs de cette entreprise que constitue le présent ouvrage, et en particulier le professeur Baudoin, qui depuis déjà de nombreuses années, et surtout avec son monumental traité « Le Droit civil de la province de Québec » publié en 1953, a réellement initié le mouvement actuel vers les études de droit comparé au Québec.

Il ne faut pas, évidemment, chercher dans ce recueil, des dissertations juridiques explorant en profondeur les subtilités du droit québécois à quelque branche qu'il appartienne, mais plutôt un rappel des grands traits, des lignes de force, et des aspects les plus fondamentaux du droit québécois l'opposant ainsi aux autres grands systèmes juridiques, le français et le britannique surtout.

Pour celui qui est plus particulièrement préoccupé des problèmes sociaux et de relations du travail, le présent ouvrage offre réellement matière à enrichissement et à méditation. En effet les aspects sociaux de la réalité québécoise, et plus précisément ceux du monde industriel qui est le nôtre, sont, plus que tous les autres, affectés par le dualisme, et même la multiplicité des influences qui jouent au Québec sur les règles de droit qui les régissent.

L'étude du professeur Baudoin, par exemple, portant sur « la réception du droit étranger en droit privé québécois », étude aussi bien de sociologie du droit que de droit même, celle du professeur Louis-Philippe Taschereau sur « quelques aspects du droit judiciaire de la Province de Québec »; celle de Me Philippe Ferland sur « l'influence du droit anglais sur la procédure civile de la Province de Québec », sont autant d'exemples où le praticien des relations du travail reconnaît et peut, grâce à eux, identifier mieux la réalité juridique dans laquelle il vit quotidiennement.

Le droit du travail, plus précisément, y est

représenté par l'excellente étude de Me Guy-Merrill Desaulniers, spécialiste de ce droit, étude qui peut être concise et surtout descriptive dans son ensemble n'en expose pas moins avec maîtrise les textes de base et les lignes de force de ce droit presque entièrement statutaire qu'est notre législation du travail.

Somme toute, un ouvrage dont on ne peut que souhaiter un prolongement dans des études subséquentes; un recueil que même les non initiés à la science juridique trouveraient profit à consulter.

Jean-Réal Cardin

Éléments de droit social européen, par Léon-Eli Troclet, Etudes du Centre national de sociologie du droit social, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles. 1963. 358 pages.

Il s'agit, comme l'auteur l'indique d'ailleurs dans son introduction, de la première tentative faite en vue de rassembler, dans un traité cohérent, une matière aussi incohérente et touffue que l'ensemble des textes, institutions et instruments juridiques de toutes sortes, composant ce qu'il appelle lui-même le droit social international européen.

En effet, depuis la dernière guerre mondiale, l'Europe, afin de relever le niveau de vie des peuples qui la composent, a fait un effort remarquable d'organisation et de coopération sur tous les plans: économique, social, scientifique, commercial et même politique en dépit des nationalismes exacerbés par la guerre, des particularismes culturels, des divergences d'intérêts nationaux respectifs et des cloisonnements politiques étanches qui divisaient les peuples du vieux continent.

Une solidarité européenne jusqu'ici jamais réalisée, loin de là, est en train de se cristalliser dans une foule d'institutions qui, à leur tour, servent de treillis juridique et institutionnel empêchant un éclatement éventuel de cette « nouvelle mentalité » européenne, en forçant même une prise de conscience plus profonde et plus réaliste chez les diverses nations soumises à leur réseau. Aussi nous avons vu naître et se développer différents instruments de coopération qui font aujourd'hui de l'Europe, non plus le champ de bataille des empires ou des idéologies, mais davantage le centre des initiatives économiques et sociales issues d'un climat d'émulation entre les partenaires s'exprimant à l'intérieur d'une solidarité dont ils ont une conscience plus claire tous les jours.

Bénélux, Union de l'Europe occidentale, Conseil de l'Europe, Organisation européenne de coopération économique, O.C.D.E., Marchés communs, ainsi qu'une foule d'autres institutions témoignent de cette cohésion européenne naissante.

Mais le nombre, la diversité et la fragmentation sur le plan des moyens et des objectifs de ces instruments laissent voir aussi à quel point leur développement s'est fait à partir d'un empirisme qui laisse peu de place au rationnel et à la logique des systèmes juridiques traditionnels. Nous sommes réellement en face d'un phénomène avant tout d'ordre sociologique, et seule une sociologie du droit, encore en gestation, peut rendre compte valablement d'un tel phénomène.

L'auteur n'a pas eu la prétention de faire un traité de sociologie du droit ni même de présenter un traité définitif de droit social européen, puisqu'il prend la peine de bien spécifier sur la page couverture et dans son introduction qu'il ne s'agit tout au plus que d'une « édition préliminaire », laissant au bouillonnement actuel le temps de rader les institutions et leur fonctionnement avant de songer à en tirer une analyse théorique et un système formel plus complets.

Les Eléments de droit social européen constitue, en fait un premier stage vers l'élaboration d'une sociologie du droit véritable; il est un effort de collection et de présentation ordonnée des textes et des instruments existant présentement en droit social à l'échelle de l'Europe ou à tout le moins de certains pays de ce continent. Ce seul mérite justifie les plus grands éloges.

L'ouvrage comprend trois parties: a) **les cadres institutionnels**, où sont présentés, dans leurs origines, leur développement historique et leur organisation, les principales institutions étudiées; b) **les instruments juridiques**, où l'auteur fait la présentation et étudie les caractères et la nature des accords, conventions, résolutions, règlements etc... qui servent à mettre en oeuvre les institutions déjà décrites; c) **les problèmes sociaux et les solutions**, qui est la partie essentielle de l'ouvrage, et où l'auteur a regroupé l'étude des institutions selon les ordres de problèmes qu'ils tendent à résoudre, afin d'en dégager les lignes de force d'un véritable droit social européen par la comparaison des solutions apportées par les divers instruments à un même problème: les droits sociaux fondamentaux, les réfugiés et apatrides, la libre circulation des travailleurs et l'emploi, la rémunération, l'assis-

tance sociale et médicale, la sécurité sociale, la formation professionnelle, sont étudiés à tour de rôle. Ainsi se dégagent les éléments d'un effort convergent entre les différentes institutions européennes tendant à créer finalement un droit social cohérent à l'échelle de ce continent.

Un traité à lire et à consulter pour tout observateur de la chose européenne à l'heure présente.

Jean-Réal Cardin

A Behavioral Theory of the Firm, par Richard M. Cyert et James G. March, Prentice-Hall, Inc., Englewood Cliffs, New Jersey, 1963, 332 pages.

Les décisions constituent certainement l'activité névralgique des administrateurs des organisations et particulièrement des entreprises. C'est ainsi que la « science administrative » s'oriente de plus en plus vers l'étude du processus de prise de décision. Le présent ouvrage démontre précisément l'apport précieux du « behaviorisme », ou science du comportement, dans l'établissement d'une théorie de la décision. Les auteurs croient que pour comprendre la prise de décision économique contemporaine, il est nécessaire d'ajouter à l'étude des facteurs de marché un examen du fonctionnement interne de l'entreprise, étudier les effets de la structure de l'organisation et de la pratique conventionnelle sur le développement des buts, la formation des expectatives et l'exécution des choix.

La recherche qui a conduit à ce livre se caractérise de quatre façons: 1) accent sur un petit nombre de décisions économiques clefs prises par l'entreprise; 2) développement de modèles de la firme orientés vers les processus; 3) liaison des modèles aussi près que possible avec des observations empiriques et 4) développement d'une théorie dont la généralité dépasse les firmes spécifiques étudiées.

Au cours de l'étude, l'emphase fut placée sur les processus de décision actuels. Ceci implique une description de la décision de la firme en termes d'une série spécifique d'étapes franchies pour en arriver à cette décision.

Le cadre de référence fondamental d'analyse que les auteurs proposent, comme le cadre classique, possède deux devis majeurs d'organisation: d'abord un ensemble de catégories exhaustives de variables et ensuite un ensemble de concepts relationnels. Les auteurs prétendent pouvoir analyser le pro-